

**MRC DU HAUT-RICHELIEU  
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI  
LE 6 MAI 2025**

---

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, sixième jour de mai deux mille vingt-cinq, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Mme Andrée Bouchard, préfète et mairesse de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, Mme Danielle Charbonneau, mairesse d'Henryville, M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de Lacolle et M. Jacques Lavallée, maire de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Également présentes : Mme Michelle Chabot, coordonnatrice du SCRI et chargée de projets en aménagement de même que Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Andrée Bouchard, préfète.

**1. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts**

**2243-05-25** Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron, Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu du 6 mai 2025 dans sa forme et teneur, le point varia demeurant ouvert.

ADOPTÉE

**2. Adoption du procès-verbal**

**2244-05-25** Sur proposition de la conseillère régionale Mme Danielle Charbonneau, Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 1er avril 2025 soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote " document 2 " des présentes.

ADOPTÉE

**3. URBANISME**

**3.1. Schéma d'aménagement et de développement**

**3.1.1. Avis techniques**

**3.1.1.1. Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Règlement 2351**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2351 adopté par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement a pour but d'agrandir une zone et de modifier la grille des usages et des normes de manière à y permettre la classe d'usage multifamiliale de 40 à 120 logements, les projets intégrés et diverses normes relatives à la classe multifamiliale. Le tout se situe à l'intersection de la rue Provost et du boulevard d'Iberville.

### **3.2. Urbanisme - Divers**

#### **3.2.1. Comité consultatif agricole (CCA) 2025-2026 - Nominations**

Le directeur général soumet que lors de la séance ordinaire du 14 mai 2025, le conseil de la MRC entérinera une résolution visant la nomination des 6 membres non élus du comité consultatif agricole (CCA). Les membres du comité administratif recommandent de reconduire M. Sébastien Robert, Mme Mélanie Massicotte et M. Johan Van Hyfte et d'ajouter MM. Mathieu Guertin, Florent Raymond de l'UPA. Par ailleurs, les représentants de la municipalité de Saint-Valentin recommandent M. Dominique Ribière à titre de représentant des citoyens.

#### **3.2.2. Plan directeur des espaces industriels**

Le directeur général soumet que le Plan directeur des espaces industriels réalisé dans le cadre du Projet Signature Innovation (FRR - Volet 3) sera présenté dans le cadre du congrès de l'Ordre des Urbanistes du Québec. Le tout est soumis pour information.

### **4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

#### **4.1. Symbiose industrielle du Haut-Richelieu - Bilan 2024**

Les membres du comité administratif acquiescent à la présentation du bilan 2024 de la Symbiose industrielle du Haut-Richelieu par les représentants de la CCIHR. Une période de 25 à 30 minutes est accordée le 14 mai.

#### **4.2. FRR Volet 2 - 2025-2026**

Le directeur général confirme qu'un montant de 5 011 221 \$ sera versé à la MRC au cours des trois prochaines années en ce qui a trait au volet 2 du Fonds Régions et Ruralité (FRR). Une entente devra intervenir avec le MAMH et la désignation des signataires est requise.

#### **4.3. ProPiste - Étude relative à la répartition des coûts d'entretien**

Les membres du comité administratif ne recommandent pas de verser la contribution sollicitée par ProPiste au montant de 11 822,66 \$ en vue de la réaliser une analyse relative à la répartition des coûts d'entretien de la piste cyclable. Cette orientation est privilégiée compte tenu qu'une semblable étude existe déjà pour le territoire de la MRC de Rouville. Une résolution à cet effet est recommandée le 14 mai.

#### **4.4. NexDev - Projet d'usine de biométhanisation**

Les membres du comité administratif acquiescent à la présentation du Projet d'usine de biométhanisation à Saint-Sébastien par les représentants de NexDev. Une période de 25 à 30 minutes est accordée.

### **5. FONCTIONNEMENT**

#### **5.1. Finances**

##### **5.1.1. Liste de comptes**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 14 mai prochain.

##### **5.1.2. Moisson Rive-Sud - Demande d'aide financière**

Les membres du comité administratif déclinent la demande d'aide financière de 123 881,61 \$ pour le financement du nouvel immeuble de Moisson Rive-Sud, lequel a été inauguré il y a quelques mois. Il est mentionné qu'une seule MRC sur 9 a accordé l'aide financière sollicitée.

##### **5.1.3. Règlement 577 - Adoption**

Le directeur général soumet que des modifications ont été apportées au projet de règlement 577 relatif à la gestion contractuelle suite à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi. Par ailleurs, plusieurs d'entre elles entreront en vigueur d'ici un an. Il est donc recommandé de procéder à l'adoption dudit règlement de sorte à permettre l'octroi de contrats comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offre public. Le tout prévoira des mesures assurant la rotation des éventuels contractants et ce, dans la mesure du possible.

#### **5.1.4. FQM assurances - Portefeuille d'assurances 2025-2026**

Le directeur général soumet qu'une augmentation de 10,243 % est envisagée pour le renouvellement du portefeuille d'assurances 2025. Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution en vue d'autoriser le renouvellement établi à 78 370,80 \$ (tx de 9% incluse).

### **6. GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

#### **6.1. Compo Haut-Richelieu inc. - Cautionnement**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution autorisant la diminution du cautionnement accordé en faveur de la Banque Nationale du Canada de 20,4M à 5,4M et l'intervention de la MRC à l'offre de financement y relative.

### **7. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

#### **7.1. Orientations gouvernementales en matière de sécurité incendie**

Mme Michelle Chabot, coordonnatrice du SCRI, mentionne quelques impacts liés à l'entrée en vigueur des nouvelles orientations gouvernementales en matière de sécurité incendie. Le tout sera transmis à l'ensemble des membres du conseil de même qu'aux directeurs de services incendie et directeurs généraux.

#### **7.2. SCRI - Modification**

Les membres du comité administratif recommandent de procéder aux démarches visant une modification du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie en vue d'intégrer la modulation de la force de frappe pour les alarmes incendies. Il est précisé que ces nouvelles dispositions allégeront les interventions.

### **8. COURS D'EAU**

#### **8.1. Rivière du Sud, branche 52 - Entente intermunicipale**

Le directeur général soumet que des travaux d'envergure sont nécessaires dans la branche 52 de la Rivière du Sud parcourant en partie un quartier résidentiel d'Henryville. Le tout draine également une partie de Sainte-Anne-de-Sabrevois et Saint-Sébastien. Compte tenu que plusieurs travaux de juridiction locale pour la voirie doivent être réalisés simultanément aux travaux d'entretien du cours d'eau, il est recommandé de confier à la municipalité d'Henryville la gestion de l'ensemble des travaux, le tout conformément à l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales. Par ailleurs, les pourcentages de répartition pour les travaux d'entretien seulement seront établis à même l'entente. La tenue de la comptabilité devra dissocier les travaux de voirie et ceux concernant l'entretien de la branche 52 de la Rivière du Sud.

#### **8.2. Cours d'eau Brosseau, branches 7 et 8 - Entente intermunicipale**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à conclure une entente intermunicipale avec la MRC des Jardins-de-Napierville pour la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau Brosseau, branches 7 et 8 et l'autorisation aux signatures. Ce cours d'eau parcourt le territoire des municipalités de Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Blaise-sur-Richelieu et Saint-Jean-sur-Richelieu.

#### **8.3. Rivière des Iroquois, branche 3 - Autorisation à procéder aux travaux nécessaires et nomination**

---

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de la firme Groupe PleineTerre inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et greffier-trésorier ou le coordonnateur des cours d'eau à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans la Rivière des Iroquois, branche 3 située sur le territoire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. L'autorisation aux travaux est également suggérée.

#### **8.4. Cours d'eau Albert-Gamache - Saint-Valentin et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

##### **8.4.1. Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans le cours d'eau Albert-Gamache situé en les municipalités de Saint-Valentin et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

##### **8.4.2. Octroi de contrat**

Considérant l'ouverture des soumissions déposées pour la réalisation des travaux requis dans le cours d'eau Albert-Gamache situé en les municipalités de Saint-Valentin et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix le 22 avril 2025, les membres du comité administratif recommandent l'octroi du contrat à la firme Les Entreprises CJRM inc. pour un montant de 41 570,75 \$ (excluant les taxes).

#### **8.5. Cours d'eau Little Creek, branches 8, 20 et 21 - Noyan**

##### **8.5.1. Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans les branches 8, 20 et 21 du cours d'eau Little Creek situées en la municipalité de Noyan.

##### **8.5.2. Octroi de contrat**

Considérant l'ouverture des soumissions déposées pour la réalisation des travaux requis dans les branches 8, 20 et 21 du cours d'eau Little Creek situées en la municipalité de Noyan le 22 avril 2025, les membres du comité administratif recommandent l'octroi du contrat à la firme Dubuc Excavation inc. pour un montant de 95 742 \$ (excluant les taxes).

#### **8.6. Petite rivière Bernier, branches 7 et 7C - Saint-Blaise-sur-Richelieu**

##### **8.6.1. Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans les branches 7 et 7C de la Petite rivière Bernier situées en la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu.

##### **8.6.2. Octroi de contrat**

Considérant l'ouverture des soumissions déposées pour la réalisation des travaux requis dans les branches 7 et 7C de la Petite rivière Bernier situées en la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu le 22 avril 2025, les membres du comité administratif recommandent l'octroi du contrat à la firme Excavation Infraplus inc. pour un montant de 40 694,08 \$ (excluant les taxes).

#### **9. VARIA**

#### **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2245-05-25

Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,  
Appuyée par la conseillère régionale Mme Danielle Charbonneau,

#### **IL EST RÉSOLU :**

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 6 mai 2024.

ADOPTÉE

---

Mme Andrée Bouchard,  
Préfète

---

Me Joane Saulnier,  
Directeur général et greffier-trésorier